

**COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 9 JUILLET 2009**

**PROCÈS – VERBAL**

L'an deux mille neuf, le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la ville de Divonne-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et sous la présidence de monsieur Etienne BLANC, député-maire.

**Présents :** Etienne BLANC, député-maire, Guy MICHEL, Véronique BAUDE, Vincent SCATTOLIN, Josette LAMIELLE, Hervé GROSFILLEY, Nathalie FRANCK, adjoints au maire, Serge BAYET, Dominique BEERT, Jean BERNARD, John BURLEY, Jocelyne CHEVRET, Anne GOUIN, Catherine FOEDIT, Christian LEROUX, Georges LESKENS, Michel MOUSSÉ, Ivan RACLE, conseillers municipaux.

**Pouvoirs :** Marie-Fée CHAMPAGNE (procuration à Dominique BEERT),  
Alain KESPY (procuration à Ivan RACLE),  
Leonard HOPWOOD (procuration à John BURLEY),  
Evelyne KLIMA (procuration à Anne GOUIN),  
Jacqueline CHORAND (procuration à Serge BAYET),  
Ronny BILLEN (procuration à Josette LAMIELLE),  
Christelle FLOQUET-NIQUELETTO (procuration à Nathalie FRANCK),  
Véronique HALUSZKA (procuration à Vincent SCATTOLIN),  
Cédric RESPINGER (procuration à Michel MOUSSE),  
Sandrine STEPHAN (procuration à Jocelyne CHEVRET).

**Absents excusés :** Marie-Laure GINET

**Assistaient à la séance :** Evelyne GOURDOUX (directeur général des services), Nicolas RENARD (directeur de cabinet du maire), Murielle MADRONA, Daniel MASSON, Dominique CHENILLOT, Virginie BUFFARD.

**Secrétaire de séance :** Dominique BEERT

**A l'ordre du jour :**

\* Approbation des procès verbaux des séances du 22 avril 2009, 7 mai 2009 et 4 juin 2009.

**- CULTUREL -**

1/ Esplanade du lac – programme de la saison culturelle 2009/2010

**- TRAVAUX -**

2/Marché de nettoyage des locaux et vitres des différents bâtiments communaux –  
APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

**- OPERATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES -**

3/ Lieu dit ENTREDIGUAZ : parcelles a 157 – a 158 - a 612- a 614 – surface 5 ha 67 a 19ca – candidature de la commune de Divonne les Bains a l'achat de ces parcelles auprès de la SAFER

4/ Les Epeneux : rétrocession par la SAFER au profit DE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS D'UN BIEN NON DELIMITE DE 27 a 05 ca a prendre sur la parcelle ax 106

5/ Etude d'urbanisme réglementaire pour la révision simplifiée N°1 du P.L.U. – Avenant – Cabinet Espaces et Mutations

**- PERSONNEL -**

6/ Recrutement d'agents non titulaires pour la surveillance de la cantine scolaire – année scolaire 2009/2010.

7/ Modification du tableau des effectifs

**- ADMINISTRATION GÉNÉRALE -**

8/ Office de Tourisme de Divonne-les-Bains : fin de la convention entre l'OTSI et la commune au 31/12/2008– Prorogation de la convention pour une durée d'un an – Avenant N°4.

9/ Compte-rendu des actes passés en vertu de la délégation de compétence du 29 mars 2008

**- FINANCES -**

10/ Budget principal de la commune – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

11/ Budget annexe du centre culturel et d'animation – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

12/ Budget annexe des bois – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

13/ Budget annexe des services publics délégués – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

14/ Budget annexe des concessions et baux commerciaux – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

**La séance est ouverte à 20 h 30.**

**- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 22 AVRIL 2009, 7 MAI 2009 ET 4 JUIN 2009.**

Monsieur le maire demande aux membres de l'assemblée quelles observations appellent les procès-verbaux des séances du 22 avril 2009, 7 mai 2009 et 4 juin 2009.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

**A l'unanimité des membres présents,**

➤ ADOPTE les procès-verbaux des séances du 22 avril 2009, 7 mai 2009 et 4 juin 2009.

# CULTUREL

---

## POINT N° 1

### ESPLANADE DU LAC – PROGRAMME DE LA SAISON CULTURELLE 2009/2010

---

Monsieur le Maire lève la séance, Nathalie FRANCK, assistée de Dominique CHENILLOT, directrice de l'Esplanade du Lac, présentent à mesdames et messieurs les conseillers municipaux, le programme de la saison culturelle 2009/2010. Ce programme a été adressé à chacun des conseillers par pli séparé et est consultable au secrétariat général.

Cette programmation a été présentée et approuvée par la commission culture du 30 avril 2009.

Nathalie FRANCK et Dominique CHENILLOT tirent un rapide bilan (dont copie jointe) de la saison écoulée.

Après avoir entendu l'exposé de Nathalie FRANCK et Dominique CHENILLOT, Monsieur le Maire rouvre la séance et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission culture du 30 avril 2009,

**A l'unanimité des membres présents,**

➤ **PREND ACTE** du programme de la saison 2009/2010 de l'Esplanade du Lac.

# TRAVAUX

---

## POINT N° 2

### APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nettoyage des locaux et vitres dans les différents bâtiments communaux avait été confié à une entreprise spécialisée. Le marché arrivant à terme, il est envisagé de lancer une nouvelle consultation.

Les services techniques ont donc établi un dossier de consultation des entreprises (DCE) qu'il convient aujourd'hui d'approuver.

Il est précisé que ce marché d'une durée d'un an renouvelable trois fois, sera de type marché à commandes et sera composé de deux lots :

- lot 1 Nettoyage      Montant minimum : 20 000 € TTC  
                                 Montant maximum : 38 000 € TTC

- lot 2 Vitrierie            Montant minimum : 8 000 € TTC  
                                  Montant maximum : 20 000 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Vu l'avis de la commission travaux du 23 juin 2009,

**A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le Dossier de consultation des entreprises établi par les services techniques ;
- **APPROUVE** le type de consultation qui sera la procédure adaptée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

## **OPÉRATIONS FONCIÈRES & IMMOBILIÈRES**

### **POINT N° 3**

**LIEU DIT ENTREDIGUAZ : PARCELLES A 157 – A 158 - A 612- A 614 – SURFACE 5 HA 67 A 19CA –  
CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE DIVONNE LES BAINS A L'ACHAT DE CES PARCELLES AUPRES DE LA  
SAFER -**

Dans le cadre de la surveillance foncière qui lie la commune de Divonne-les-Bains à la SAFER, celle-ci nous a adressé une information numérotée 0127715 relative à la vente de plusieurs tènements fonciers cadastrés sur le territoire communal :

- Section A n° 157, lieu dit Entrediguaz, surface 2 ha 62 a 70 ca
- Section A n° 158, lieu dit Entrediguaz, surface 0 ha 07 a 89 ca
- Section A n° 612, lieu dit Entrediguaz, surface 2 ha 57 a 50 ca
- Section A n° 614, lieu dit Entrediguaz, surface 0 ha 39 a 10 ca

Soit une surface totale vendue de 5 ha 67 a 19 ca.

La SAFER a informé la commune de son projet de préemption.

Soucieuse de maintenir une activité agricole qui risque d'être amputée par ailleurs par des projets d'urbanisation (tel l'aménagement du quartier des Aranis), la commune de Divonne-les-Bains souhaite profiter de cette opportunité pour se porter acquéreur des terrains sus nommés préemptés par la SAFER au prix de 67'000.00 € environ TTC auquel il conviendra d'ajouter les frais de notaires évalués à environ 2'500.00 €.

Il est porté à la connaissance du conseil que ces terrains agricoles sont actuellement exploités par Monsieur Thomas HAUSER, agriculteur, par un bail consenti jusqu'au 31 décembre 2013. Le but étant à terme de développer une agriculture de proximité, avec développement d'un point de vente dans Divonne, soit le développement de l'agriculture biologique après 2013. NB : dans le cadre d'une rétrocession de terrain par la SAFER, la commune n'est pas tenue de saisir France Domaine pour estimer les tènements. En effet, cette démarche est directement effectuée par la SAFER dans le cadre de la constitution de son dossier de préemption.

**Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur ce projet d'acquisition.**

Etienne BLANC rappelle que le grand problème du pays de Gex est de garder ses agriculteurs, il est donc important de sauvegarder les sites ruraux en continuant d'acheter des terrains agricoles autour de la commune. . Il précise aussi que l'installation d'une ferme Bio serait la bienvenue.

Il en va de la sauvegarde du patrimoine agricole qui dans le pays de Gex commence à être en danger, à cause des l'urbanisation croissante de toute la région.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 16 juin 2009,
- VU la notification SAFER n° 0127715 du 5 mai 2009,
- VU le dossier de préemption SAFER relatif aux terrains,
- Vu le plan joint,
- Vu l'avis des domaines recueilli par la SAFER

**A l'unanimité des membres présents,**

- **POSE LA CANDIDATURE DE LA COMMUNE auprès de la SAFER POUR ACHETER** Les tènements A 157- A 158- A 612 et A 614 d'une surface totale de 5 ha 67 a 19 ca à un prix estimé de 67.000 euros TTC auquel il conviendra d'ajouter des frais d'acte évalués à 2.500 euros à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à la mutation.

## **POINT N° 4**

**LES EPENEUX : RETROCESSION PAR LA SAFER AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DIVONNE LES BAINS, D'UN BIEN NON LIMITE DE 27 A 05 CA A PRENDRE SUR LA PARCELLE AX 106**

---

Vincent SCATTOLIN rappelle que dans le cadre de la protection et de la mise en valeur d'espaces naturels sensibles (marais), il avait été convenu au début des années 2000 d'assurer la gestion de certains sites par le biais d'une convention passée directement avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN).

Dans cette optique de protection, certains terrains ont été également acquis par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) à charge pour cette société de procéder ultérieurement à une rétrocession des ces tènements au profit des communes.

Ainsi, le 18 décembre 2001, la SAFER a acquis pour le compte de la commune de Divonne-les Bains un bien non délimité (\*) d'une contenance de 27 a 05 ca à prendre sur la parcelle AX 106 d'une surface de 54 a 10 ca au lieu dit les Epeneux.

Une convention prévoyait de rétrocéder cette parcelle à la commune pour un prix de 1458,39 €.

Par courrier en date du 18 mai 2009, la SAFER qui souhaite régulariser ce dossier propose une rétrocession de la parcelle au prix de 865.00 €. La commune prendrait également en charge les frais d'acte pour 800.00 € environ.

Il est à noter qu'au terme de cette transaction, la commune sera donc propriétaire pour 27 a 05 ca de la parcelle AX 106. Le propriétaire du reste de la parcelle est Monsieur Bernard CRAVERO.

**(\*) Le Bien non délimité :** dans certains cas (pente importante, accès difficile, etc.), il n'a pas été possible aux personnes chargées de la réfection du cadastre de déterminer les limites exactes d'une parcelle ou de plusieurs parcelles. On a abouti alors à la création de "bien non délimité". Dans ce cas, une personne apparaît à la matrice cadastrale comme propriétaire d'une parcelle de telle contenance, non délimitée, à prendre dans une parcelle plus vaste, et qui est, elle, désignée selon les normes ordinaires.

**Il ne s'agit pas d'une indivision.** Chaque personne visée dans le bien non délimité est bien propriétaire d'une parcelle divisée mais les limites de cette parcelle n'apparaissent pas au plan cadastral. Elles peuvent résulter du titre de propriété et de ses annexes.

**Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur ce projet d'acquisition :**

Après avoir entendu l'exposé de Vincent SCATTOLIN et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 2 juin 2009,
- VU les lettres d'intention de la SAFER en date du 31 mars et 18 mai 2009,
- Vu la copie de la convention passée avec la SAFER en 2002,
- Vu la saisie pour estimation des services France Domaine le 2 juin 2009,
- Vu le plan joint.

**A l'unanimité des membres présents,**

- **ACCEPTE** la rétrocession par la SAFER d'un bien non délimité de 27 a 05 ca situé sur la parcelle AX 106 au prix de 865.00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à la mutation.

## **POINT N° 5**

### **ETUDE D'URBANISME REGLEMENTAIRE POUR LA REVISION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU – AVENANT – CABINET ESPACES ET MUTATIONS**

---

Vincent SCATTOLIN rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 novembre 2008, le conseil municipal a confié au bureau d'études ESPACES ET MUTATIONS, représenté par monsieur Bernard LEMAIRE, une mission de prestations de services intellectuels pour la révision simplifiée n°1 du PLU, pour un montant de 7'350.00 € HT (phase 1).

En cours d'étude, la commission municipale a souhaité détailler et confirmer certains choix d'aménagement. Ceci s'est traduit par des réunions supplémentaires de travail et de présentation ainsi que des visites sur le site.

Un avenant a donc été établi faisant apparaître une plus value de 1'600.00 € HT. La mission est donc portée à :

$$7'350 + 1'600 = 8'950.00 \text{ € HT (10'465.00 € TTC)}$$

La commission a travaillé à la finalisation de ce projet, qui va maintenant être étudié par les services de l'état afin d'être présenté à l'ensemble des conseillers municipaux lors du prochain conseil du mois de septembre.

Après avoir entendu l'exposé de Vincent SCATTOLIN et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vu l'avis favorable de la Commission travaux du 23 juin 2009,
- Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 30 juin 2009,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre du 25 juin 2009.

**A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** l'avenant à intervenir avec le cabinet ESPACES ET MUTATIONS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

## **PERSONNEL**

---

### **POINT N° 6**

#### **RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR LA SURVEILLANCE DE LA CANTINE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.**

---

Chaque année, la commune détermine le nombre maximum d'accompagnateurs cantine à recruter.

Pour l'année scolaire 2008-2009, 17 postes avaient été créés.

Pour la prochaine année scolaire, en raison du **nombre croissant d'inscriptions** à la cantine et des normes de sécurité à respecter, il sera proposé au conseil municipal de créer un nombre maximum de 19 postes.

- VU la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale, en particulier l'article 3 qui prévoit de façon limitative les cas dans lesquels il est possible de pourvoir un emploi par un agent contractuel,

Etienne BLANC demande quel est le coût de cette opération.

Véronique BAUDE répond que les accompagnatrices cantines sont environ payées pour un mois complet, soit pour quatre jours par semaine, 398.00 € brut par personne.

Après avoir entendu l'exposé de Véronique BAUDE et en avoir délibéré, le conseil municipal,

**A l'unanimité des membres présents,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter, pour l'année scolaire 2009-2010, **19 agents non titulaires** pour accompagner les élèves à la cantine et pour assurer la surveillance pendant le temps du repas ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacances d'emploi.

## POINT N° 7

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2009, le Conseil municipal avait approuvé le tableau des effectifs du personnel communal.

Suite à plusieurs avancements de grade et promotion interne, il convient de modifier le dit tableau de la façon suivante.

#### Situation au 01<sup>er</sup> janvier 2009

EMPLOI	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	GRADES ET CADRES D'EMPLOIS AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT
<b><u>Police Municipale</u></b>			
	3	3	Gardien de Police
	2	2	Brigadier
	1	1	Brigadier Chef Principal
	1	1	Chef de Service de Police municipale de classe exceptionnelle
<b><u>Médiathèque</u></b>			
Responsable Médiathèque	1	1	Bibliothécaire
Responsable Secteur Adulte	1	1	Assistant de conservation Hors Classe
Responsable Secteur Jeunesse	1	1	Assistant de conservation de 1ère classe
Agent du Patrimoine	1	1	Adj. du patrimoine 2ème cl. Contractuel

#### Situation au 01<sup>er</sup> juillet 2009

EMPLOIS	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	GRADES ET CADRES D'EMPLOIS AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT
<b><u>Police Municipale</u></b>			

	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Gardien de Police</b>
	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Brigadier</b>
	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>Brigadier Chef Principal</b>
	1	1	Chef de Service de Police municipale de classe exceptionnelle
<b>Médiathèque</b>			
Responsable Médiathèque	1	1	Bibliothécaire
<b>Responsable Secteur Adulte</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Assistant Qualifié conservation 2<sup>ème</sup> Classe</b>
Responsable Secteur Jeunesse	1	1	Assistant de conservation de 1 <sup>ère</sup> classe
Agent du Patrimoine	1	1	Adj. du patrimoine 2 <sup>ème</sup> cl. Contractuel

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**A l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs à compter du 01er juillet 2009, tel que proposé ci-dessus par Monsieur le maire.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **POINT N° 8**

**OFFICE DE TOURISME DE DIVONNE-LES-BAINS : FIN DE LA CONVENTION ENTRE L'OTSI ET LA COMMUNE AU 31/12/2008 – PROROGATION DE LA CONVENTION POUR UNE DUREE D'UN AN – AVENANT N°4.**

Par délibération du 19 décembre 2005, le conseil municipal a décidé de renouveler la convention qui lie la commune de Divonne-les-Bains à l'Office du Tourisme pour une durée de trois ans (2006, 2007 et 2008).

Le contrat passé avec l'Office du Tourisme, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, a expiré le 31 décembre 2008.

Il est proposé au conseil municipal de proroger l'actuelle convention pour une année, le temps que les parties au contrat conviennent des missions et des objectifs de l'Office du Tourisme pour les cinq prochaines années.

De cette façon, la commune pourra, dans le cadre de cet avenant, verser à l'Office du Tourisme la subvention de 312'000.00 € prévue pour l'exercice 2009.

En outre, cette convention sera rétroactive au 01 janvier 2009.

Monsieur le Maire demande pourquoi cette prorogation de un an au lieu d'une nouvelle convention.

Hervé GROFILLEY explique que cette prolongation ne s'effectuant pas par tacite reconduction, il était nécessaire de créer cet avenant en attendant le rapport ALTIMAX. Cela permet aussi d'affiner et d'échanger avec l'Office de Tourisme, en vue de la prochaine convention qui sera prise pour cinq ans, à partir de 2010.

Etienne BLANC rappelle que le budget de l'Office de Tourisme a été recalibré, depuis le changement de politique touristique et la privatisation de l'établissement thermal, qui prend maintenant à sa charge un certain nombre de politiques touristiques qui jadis étaient supportés par la commune. Il devient urgent de mettre en place une convention très claire entre l'Office de Tourisme et la mairie pour bâtir un nouveau projet avec une vision totalement différente de notre politique touristique ; cette nouvelle convention pourra être complétée petit à petit par voie d'avenants.

Selon John BURLEY le rapport ALTIMAX est très bien fait et il devrait être possible de mettre en place la nouvelle convention avec l'Office du Tourisme, donnant une nouvelle ligne directrice et ce dans le courant du mois de septembre, pour être présenté au conseil municipal d'octobre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

#### **A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** l'avenant N°4 ci-joint, relatif à la prolongation de la convention consentie à l'Office du Tourisme pour une année et attribuant une subvention de 312'000.00 € pour l'exercice 2009 ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à le signer ainsi que tous les actes y afférents.

## **POINT N° 9**

### **COMPTE RENDU DES ACTES PASSÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 29 MARS 2008**

---

Conformément à l'article L.2122-23 du code des collectivités territoriales, monsieur le maire rendra compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal par délibération n° 5 du 29 mars 2008.

#### Service technique

1. Signature le 15 mai d'un contrat de coordination sécurité santé lors de l'opération de réhabilitation des locaux de la crèche en locaux scolaires, avec le Bureau VERITAS, pour un montant de 1'840.00 € HT.

2. Signature le 20 mai 2009, d'un contrat d'entretien de la nacelle, à compter du 3 juillet 2009 et pour une durée minimale de un an, avec la société Egi-GIMAEX, pour un montant de 3'457.00 € HT.

#### Service domaine

3. Signature le 28 mai 2009 d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public communal pour l'exploitation saisonnière du restaurant-bar du centre nautique, signée le 9 avril 2008, avec Dominique TAVIER, réduisant la surface d'exploitation à 999m<sup>2</sup>, au lieu de 1'100m<sup>2</sup>, à la demande de M. TAVIER.

#### Service urbanisme

4. Signature le 19 juin 2009, d'un acte d'engagement, pour la révision simplifiée N°2 du P.L.U., avec Bernard LEMAIRE, Architecte DPLG, urbaniste, pour un montant de 39'204.88 € TTC.

#### Service associations

5. Signature le 25 mai 2009 d'un contrat de mise à disposition gratuite pour une année de la salle associative n°1 à l'institution nationale publique « Pôle-Emploi Ain » de Bourg en Bresse, dans le cadre d'une permanence de proximité le 3ème jeudi de chaque mois, pour l'accompagnement des bénéficiaires du RMI de Divonne-les-Bains et des environs, faisant suite à la convention établie entre « Pôle-Emploi Ain » et le Conseil Général de l'Ain.

#### Service culturel

6. Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du DIV'ON ROCK, le samedi 30 mai 2009, à l'Esplanade, avec l'association DIV'ON ROCK.

#### Service financier

7. Signature le 4 juin 2009, d'un contrat d'accompagnement N° 2009VCS-100610, avec la société CEGAPE, pour une mission globale d'ingénierie économique et sociale, relative au personnel salarié de la collectivité, afin d'identifier des optimisations et/ou les économies possibles sur les coûts supportés (dépenses liées aux charges sociales, cotisations, taxes assises sur les salariés), pour une rémunération égale à 15% de l'ensemble des économies et récupérations obtenues par la commune (+TVA) avec plafonnement à 59'000.00 € HT.

8. Signature le 8 juin 2009 d'une convention d'optimisation de la fiscalité locale, dans le but de réaliser une analyse précise de la situation des ressources de la collectivité en assiette des taxes foncières, d'habitation et taxes professionnelles, avec la société ECOFINANCE, pour un montant de 5'500.00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU la délibération n° 5 du 29 mars 2008 ;

#### **A l'unanimité des membres présents,**

➤ **PREND ACTE** des actes passés en vertu de la délégation de pouvoirs citée ci-dessus.

# FINANCES

## POINT N° 10

### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2008 n'ont pas été repris au budget primitif 2009.

Par conséquent une délibération modificative particulière dite budget supplémentaire ou budget de reports a été préparée, ayant pour but :

- 1) de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, en tenant compte de l'affectation du résultat de fonctionnement décidée par le conseil municipal ;
- 2) de reprendre les restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement (de l'exercice précédent) ;
- 3) de constater l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif.

Guy MICHEL commente le budget supplémentaire, dont détail ci-joint.

Il sera donc soumis à l'assemblée le projet de délibération modificative :

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

		Nouveaux crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	328'245.00
Chapitre 014	Atténuations de produits	22'000.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-27'258.00
Chapitre 023	Virement section investissement	874.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-1'256.00
Chapitre 66	Charges financières	-13'825.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1'000.00
	<b>Total</b>	<b>309'780.00</b>

##### Recettes

		Nouveaux crédits
Chapitre 002	Excédent antérieur de fonctionnement	17'326.00
Chapitre 70	Produits des services	11'957.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	221'045.00
Chapitre 74	Dotations et participations	40'846.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	630.00
Chapitre 76	Produits financiers	32.00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	17'944.00
	<b>Total</b>	<b>309'780.00</b>

#### Section d'investissement

##### Dépenses :

		Reports	Inscriptions nouvelles	Total
Chapitre 001	Solde d'exécution négatif reporté		940'881,00	940'881,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'invest		1'031,67	1'031,67
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	5'900,05	2'000,00	7'900,05
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	18'624,71	100'970,00	119'594,71
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	643'890,74		643'890,74
Chapitre 21	Immobilisations corporelles <i>sans opérations</i>	92'708,04	306'189,00	398'897,04
Chapitre 23	Immobilisations en cours <i>sans opérations</i>	356'103,17	328'263,00	684'366,17
Chapitre 27	Autres immos financières		102,00	102,00
Opération 105	ZAC des Longs Prés	359'317,81		359'317,81
Opération 106	Opération lac	8'376,19		8'376,19
Opération 107	Contrat rivière	79'135,02		79'135,02
Opération 108	Séparatif Eaux pluviales	222'454,94		222'454,94
Opération 109	Grand Rue	76'839,14		76'839,14
Opération 110	Petite enfance	281'194,44		281'194,44
Opération 111	EHPAD		5'300'000,00	5'300'000,00
Opération 200	Voirie de l'EHPAD	353'310,08		353'310,08
	<b>TOTAL</b>	<b>2'497'854,33</b>	<b>6'979'436,67</b>	<b>9'477'291,00</b>

### Recettes :

		Reports	Inscriptions nouvelles	Total
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		874,00	874,00
Chapitre 10	FCTVA		50'000,00	50'000,00
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnements capitalisés		803'165,00	803'165,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	155'367,00	200'999,43	356'366,43
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1'830'000,00	486'683,00	2'316'683,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles			0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours sans opérations			0,00
Chapitre 4581	Investisst sous mandat	147'593,77		147'593,77
Opération 107	Contrat rivière			
Opération 108	Séparatif Eaux pluviales			0,00
Opération 110	Petite enfance	100'211,80		100'211,80
Opération 111	EHPAD	400'000,00	5'300'000,00	5'700'000,00
Opération 200	Voirie de l'EHPAD	2'397,00		2'397,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2'635'569,57</b>	<b>6'841'721,43</b>	<b>9'477'291,00</b>

**L'assemblée est invitée à consulter le détail par service/fonction annexé à la présente délibération.**

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis de la commission des finances du 22 juin 2009,

**A l'unanimité des membres présents,**

➤ **APPROUVE** la délibération modificative numéro 1 de la commune pour l'exercice 2009.

## POINT N° 11

**BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2008 n'ont pas été repris au budget primitif 2009.

Par conséquent une délibération modificative particulière a été préparée, ayant pour but :

- 1) de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, en tenant compte de l'affectation du résultat de fonctionnement décidée par le conseil municipal,
- 2) de reprendre les restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement (de l'exercice précédent)
- 3) de constater l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif.

Il sera donc soumis à l'assemblée le projet de délibération modificative :

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	129 227.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	53 653.35
Chapitre 023	Virement section investissement	5 952.65
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	2.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 166.00
	<b>Total</b>	<b>191 001.00</b>

#### **Recettes**

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté de fonct	190 832.00
Chapitre 013	Atténuations de charges	169.00
	<b>Total</b>	<b>191 001.00</b>

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

Chapitre 001	Solde d'Exec. d'invest. reporté	193 207.00
Chapitre 20	Immo. incorporelles	1 996.52
Chapitre 21	Immo. Coporelles	4 031.13
Chapitre 23	Immobilisations en cours	7 500.00
	<b>Total</b>	<b>206 734.65</b>

#### **Recettes**

Chapitre 021	Virement de la section de fonct.	5 952.65
Chapitre 10	excédent de fonct.	200 782.00
	<b>Total</b>	<b>206 734.65</b>

**L'assemblée est invitée à consulter le détail par service/fonction annexé à la présente délibération.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis de la commission des finances du 22 juin 2009,

Il sera demandé au conseil municipal :

**A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1 du budget annexe du centre culturel et d'animation pour l'exercice 2009.

## POINT N° 12

### BUDGET ANNEXE DES BOIS – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2008 n'ont pas été repris au budget primitif 2009.

Par conséquent une délibération modificative particulière dite budget supplémentaire ou budget de reports a été préparée, ayant pour but :

- 1) de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, en tenant compte de l'affectation du résultat de fonctionnement décidée par le conseil municipal,
- 2) de reprendre les restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement (de l'exercice précédent)
- 3) de constater l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif.

Il sera donc soumis à l'assemblée le projet de délibération modificative :

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses**

Chapitre 022	Dépenses imprévues	7 295.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	419.00
	<b>Total</b>	<b>7 714.00</b>

##### **Recettes**

Chapitre 002	excédent antérieur reporté de fonct	7 713.00
Chapitre 75	Autres charges de gestion courante	1.00
	<b>Total</b>	<b>7 714.00</b>

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses**

Chapitre 001	Solde d'Exec. d'invest. reporté	4 728.06
Chapitre 23	Immobilisations en cours	8 299.94
	<b>Total</b>	<b>13 028.00</b>

##### **Recettes**

Chapitre 10	excédent de fonct. capitalisé	10 539.00
Chapitre 13	Subvention d'invest.	2 489.00
	<b>Total</b>	<b>13 028.00</b>

**L'assemblée est invitée à consulter le détail par service/fonction annexé à la présente délibération.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis de la commission des finances du 22 juin 2009,

**A l'unanimité des membres présents,**

➤ **APPROUVE** la délibération modificative n°1 du budget annexe des bois pour l'exercice 2009.

## **POINT N° 13**

### **BUDGET ANNEXE DES SERVICES PUBLICS DELEGUES – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2008 n'ont pas été repris au budget primitif 2009.

Par conséquent une délibération modificative particulière a été préparée, ayant pour but :

- 1) de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, en tenant compte de l'affectation du résultat de fonctionnement décidée par le conseil municipal,
- 2) de reprendre les restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement (de l'exercice précédent)
- 3) de constater l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif.

Il sera donc soumis à l'assemblée le projet de délibération modificative :

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	8 470.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 221.00
	<b>Total</b>	<b>18 691.00</b>

##### **Recettes**

Chapitre 70	Produits des services	794.00
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté de fonct	17 897.00
	<b>Total</b>	<b>18 691.00</b>

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses**

Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	2 000.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	39 356.00
	<b>Total</b>	<b>41 356.00</b>

##### **Recettes**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00
Chapitre 001	excédent de fonct.	39 356.00
	<b>Total</b>	<b>41 356.00</b>

**L'assemblée est invitée à consulter le détail par service/fonction annexé à la présente délibération.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis de la commission des finances du 22 juin 2009,

**A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1 du budget annexe des services publics délégués pour l'exercice 2009.

**POINT N° 14**

**BUDGET ANNEXE DES CONCESSIONS ET BAUX COMMERCIAUX – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2008 n'ont pas été repris au budget primitif 2009.

Par conséquent une délibération modificative particulière dite budget supplémentaire ou budget de reports a été préparée, ayant pour but :

- 1) de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, en tenant compte de l'affectation du résultat de fonctionnement décidée par le conseil municipal,
- 2) de reprendre les restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement (de l'exercice précédent)
- 3) de constater l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif.

Il sera donc soumis à l'assemblée le projet de délibération modificative :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Chapitre 022	Dépenses imprévues	1 365.00
	<b>Total</b>	<b>1 365.00</b>

**Recettes**

Chapitre 002	excédent antérieur reporté de fonct	1 365.00
	<b>Total</b>	<b>1 365.00</b>

**Section d'investissement**

**Dépenses**

Chapitre 020	Dépenses imprévues d'investissement	30 360.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 500.00
	<b>Total</b>	<b>35 860.00</b>

**Recettes**

Chapitre 001	Solde d'exerc. d'invest. reporté.	35 860.00
	<b>Total</b>	<b>35 860.00</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis de la commission des finances du 22 juin 2009,

**A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la délibération modificative du budget annexe des concessions et baux commerciaux pour l'exercice 2009.

Guy MICHEL remercie les services pour la qualité de leur travail.

Nathalie FRANCK fait remarquer que le service floral a réalisé un travail magnifique.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40***

Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 septembre 2009 à 20h00.

Le 21 juillet 2009

Le maire,  
Etienne BLANC  
Député de l'Ar



---

**Annexes :**

- 1/ annexe point 1 – bilan de la dernière saison
- 5/ annexe point 10 – Budget supplémentaire

## ESPLANADE DU LAC

### Petit bilan de la saison 2008-2009

Cette 4<sup>ème</sup> saison affiche de bons résultats.

De septembre 2008 à mai 2009, **29.781 personnes** ont fréquenté le centre culturel de l'Esplanade du lac pour se rendre aux spectacles, à des conférences, participer à une activité associative, commerciale, ou à un événement privé. (1.537 de + que l'an dernier)

La **saison artistique** de l'esplanade du Lac a présenté **27 spectacles** accueillant **9.252 personnes** (+ 1.720) et un **taux de remplissage moyen** de la salle de **70%** ce qui peut être considéré comme un très bon résultat si l'on tient compte du fait que nous présentons essentiellement des spectacles découvertes (idem l'an dernier)

Parallèlement à la saison artistique, nous avons reçu à ce jour, **40 accueils de spectacles associatifs** accueillant **10.272 personnes** (-1.593) (Misérables, Dance spirit et Chorales collèges Pays de Gex en biennale) et **70 locations payantes** représentant **10.257 personnes**. (+1.410)

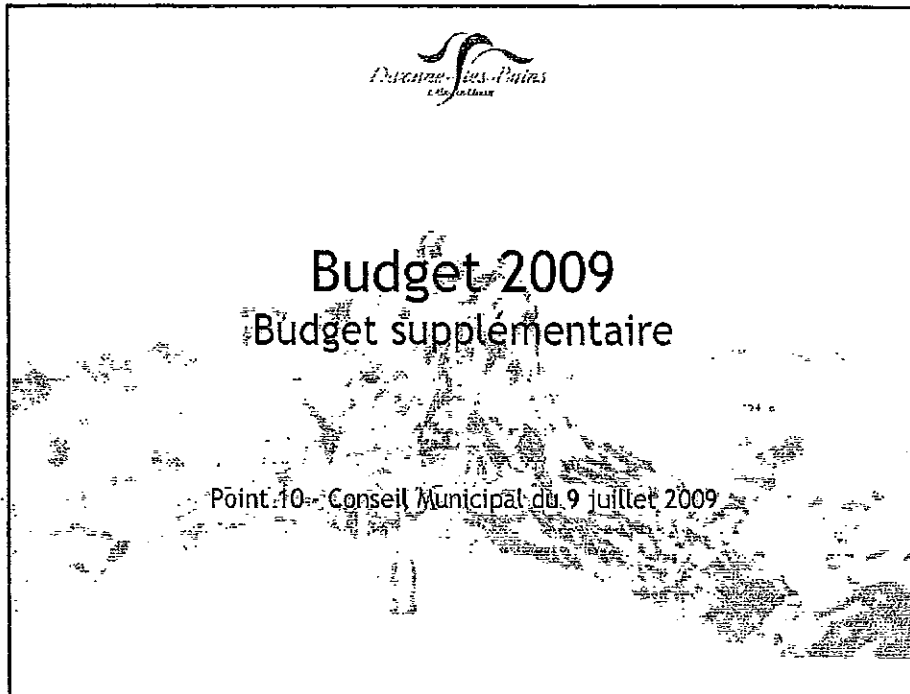
Nous avons quelque peu augmenté le nombre d'abonnés puisque nous sommes passés de 329 abonnements la saison dernière à 462 abonnements cette saison (40%) d'augmentation.

Nous sommes également très satisfaits du temps fort organisé autour des arts du cirque « cirqu'ô lac » dont c'était la première édition et nous pensons reconduire cette opération en biennale (fréquentation totale spectacles et animations et ateliers environ 2000 personnes).

Sur la saison prochaine nous avons déjà 97 dates réservées à des associations (répét + spectacles)

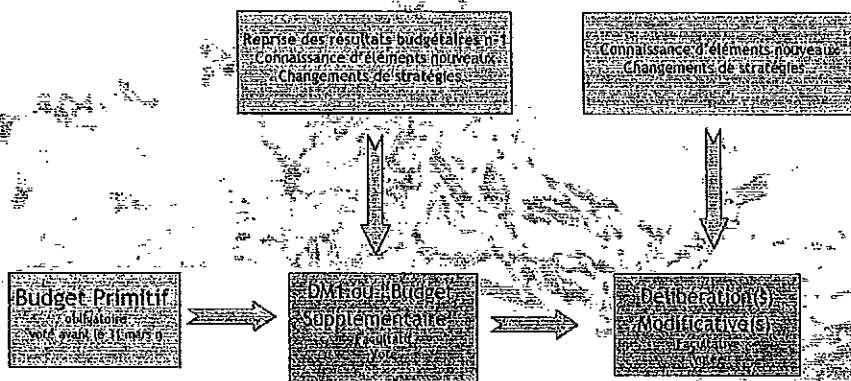
Nous avons vendus à ce jour 147 abonnements (40 de + que la saison dernière sans le phénomène Roumanoff).

En ce qui concerne les locations importantes, nous savons déjà que nous recevrons à nouveau un séminaire du CERN du 1<sup>er</sup> au 3 septembre et le salon du chocolat du 6 au 8 novembre.



## 1- Rappel : Le budget

### Les différents documents du budget



## 1- Budget de fonctionnement Recettes supplémentaires

- ❖ Un résultat reporté de 2008 de 17 K€
- ❖ Une hypothèse de 220 K€ de produit complémentaire au titre du produit des jeux, ce qui porte le montant des recettes du casino à 3'020 K€ pour 2009 (baisse de 20% par rapport au produit 2008)
- ❖ Des ajustements de recettes au vu du réalisé à fin juin 2009 (subventions, remboursements de sinistres)

## 1- Budget de fonctionnement Dépenses supplémentaires

- ❖ Complément de dépenses d'entretien des routes pour 50 K€
- ❖ dépenses de combustibles pour 58 K€ (+21% par rapport au budget primitif) et dépenses de sel de déneigement pour 12 K€ suite à l'hiver rigoureux,
- ❖ interventions sur le pompage de l'eau thermale pour 40 K€
- ❖ 35 K€ de travaux compensatoires consécutifs aux cessions gratuites de terrains au profit de la commune
- ❖ solde de la crèche 2008 pour 26 K€
- ❖ inscription de la patinoire de Noël pour 20 K€
- ❖ Dépenses d'électricité pour 17 K€ dont 6 K€ liés au fonctionnement permanent de la pompe de l'eau minérale
- ❖ Ajustement des frais de fonctionnement de la salle des fêtes pour 11 K€
- ❖ Ajout de dépenses d'entretien et de maintenance pour les vestiaires du foot, l'école primaire du centre, le bâtiment de la mairie, le centre de secours, le matériel roulant... au vu du réalisé à fin juin 2009, pour 23 K€ au total

## 1- Budget de fonctionnement

### Chiffres clefs

- ❖ A l'issue du BS, le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 11'808 K€ contre 11'563 K€ en 2008 (hausse de 2.1%) alors que l'inflation moyenne a été de 2,8% en 2008.
- ❖ La dépendance de la commune par rapport au produit des jeux est passée de 32% en 2008 à 25% en 2009.
- ❖ Le produit de la fiscalité représente 32% des dépenses réelles de fonctionnement contre 21% en 2008.

## 2- Budget d'investissement

- ❖ Un déficit reporté de 2008 de 940 K€, couvert en partie par un report de l'excédent de fonctionnement 2008 de 803 K€
- ❖ Des investissements complémentaires pour 490 K€, financés par emprunt:
  - ❖ Goudronnage de routes
  - ❖ Agora-espace pour les jeunes
  - ❖ Adaptations du PLU aux quartiers en développement
  - ❖ Salles de classe de l'école maternelle du centre
  - ❖ Investissements sur le Tour du lac
  - ❖ Jeux pour enfants dans les jardins publics

## 2- Budget d'investissement Chiffres clefs

- ❖ Un budget d'investissement de 12.7 M€ dont:
  - ❖ L'EHPAD et sa voie de desserte pour 6.7 M€
  - ❖ Les travaux relatifs à l'eau et à l'assainissement pour 1.5 M€
  - ❖ Des dépenses de voirie pour 1.1 M€
  - ❖ La participation à la crèche pour 0.6 M€
  - ❖ Le solde de la ZAC des longs prés-Rue de Lausanne pour 0.4 M€
  - ❖ Le solde de l'école maternelle d'Arbère pour 0.3 M€
  - ❖ Des aménagements de secteur pour 0.3 M€
  - ❖ La création de deux classes à l'école maternelle centre pour 0.1 M€
- ❖ Des écritures purement comptables augmentent artificiellement le budget de 5.3 M€ (en dépenses et en recettes)

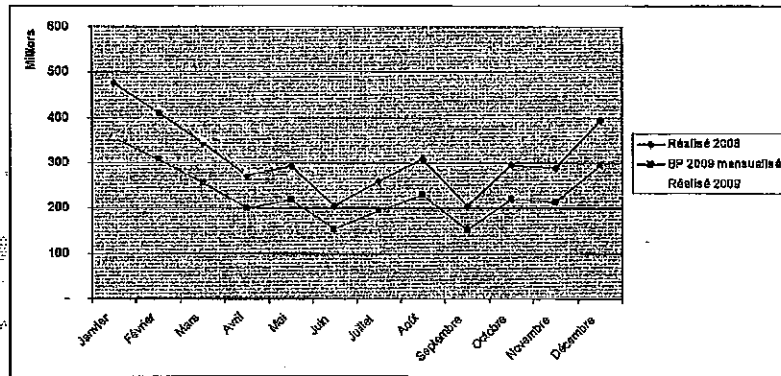
## 3- L'endettement de la commune

- Les emprunts contractés par la commune sont répartis sur trois budgets
- Les 3.5 M€ contractés sur le budget principal correspondent à la médiathèque
- Les 7 M€ contractés sur le budget du CCAD correspondent au bâtiment de l'Esplanade (moins la médiathèque)
- En 2009, l'annuité de la dette, composée à 62% de remboursement en capital, représente 7.7% des dépenses de fonctionnement
- Les taux des emprunts sont fixes

	Capital	Capital restant au 01/01/2009	Capital à rembourser en 2009	Intérêts 2009	Capital restant au 31/12/2009
Budget Communal	3'555'843,62 €	2'939'304,22 €	182'762,94 €	106'599,11 €	2'757'041,28 €
Budget CCAD	7'000'000,00 €	5'751'254,74 €	383'333,90 €	240'563,02 €	5'367'920,84 €
Budget des Bols	24'391,84 €	5'855,88 €	830,31 €	-14,64 €	5'025,57 €
<b>Tota</b>	<b>10'580'235,46 €</b>	<b>8'696'414,84 €</b>	<b>566'927,15 €</b>	<b>347'147,49 €</b>	<b>8'129'993,29 €</b>

NB : à ces engagements devront être ajoutés les emprunts mobilisés en 2009

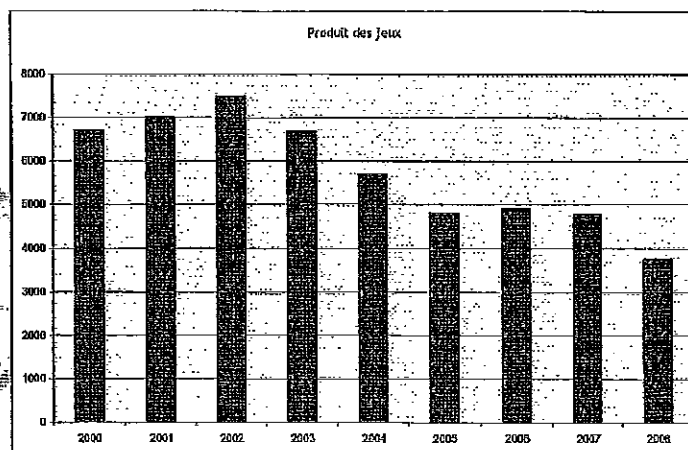
#### 4- Evolution du produit des jeux - 2009



Mairie de Bonne les Bains - Service finances - AAA - avril 2008

9

#### 4- Evolution du produit des jeux - 2000-2009 (en K€)



Mairie de Bonne les Bains - Service finances - AAA - avril 2008

10